

# DÉLIBÉRATION (1)

DU CONSEIL MUNICIPAL eau Potable  
 DU COMITÉ \_\_\_\_\_  
 DU CONSEIL \_\_\_\_\_

SÉANCE DU 28 / 06 / 2010

DEM n° 10. 186

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Didier QUENTIN  (1) Le Comité Syndical  (1) Le Conseil \_\_\_\_\_

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, le 28 / 06 / 2010, ce jour

Considérant \_\_\_\_\_  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 309.349,46

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 29.633,75
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	+ 279.715,71
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 309.349,46
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
	13.576,08
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
	9.553,92
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-

## DÉCISION D'AFFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement

G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

309.349,46

(1) Un déficit de fonctionnement de \_\_\_\_\_  
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Royan, le 28 / 06 / 2010

Délibéré par (1) :  Le Conseil Municipal,  
 Le Comité Syndical,  
 Le Conseil \_\_\_\_\_



P. Le Maire - Le Maire,  
Bernard GIRAUD - Le Président,  
 À Royan, le 28 / 06 / 2010

Nombre de membres en exercice 33  
 Nombre de membres présents 29  
 Nombre de suffrages exprimés 33

Votes : Contre 1 Pour 33  
 Abstentions \_\_\_\_\_

Date de convocation : 22 juin 2010

Certifié exécutoire par :  
 Le Maire  Le Président  
 compte tenu de la réception  
 en \_\_\_\_\_ Préfecture, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 et de la publication, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 À Royan le \_\_\_\_ / 06 / 2010  
 Le Maire, \_\_\_\_\_ le Président, \_\_\_\_\_

(1) Cocher la case correspondante

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_  
 ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.